

**PV N°3
DE LA REUNION DU BUREAU REGIONAL
DU MARDI 9 OCTOBRE 2018**

Présents : Le Président Jean-Pierre GOMEZ
BLATRIE O. - CELLIER J. - GROS P. - LABARTHE R. - MULAS J. - NIVELON G. - REA
V. - SCOMPARIN J. - SERRES A.

Excusés : CHAPELLON MP. - CLUZEL F. - MORATA G.

Invités : MARCHAND JY.

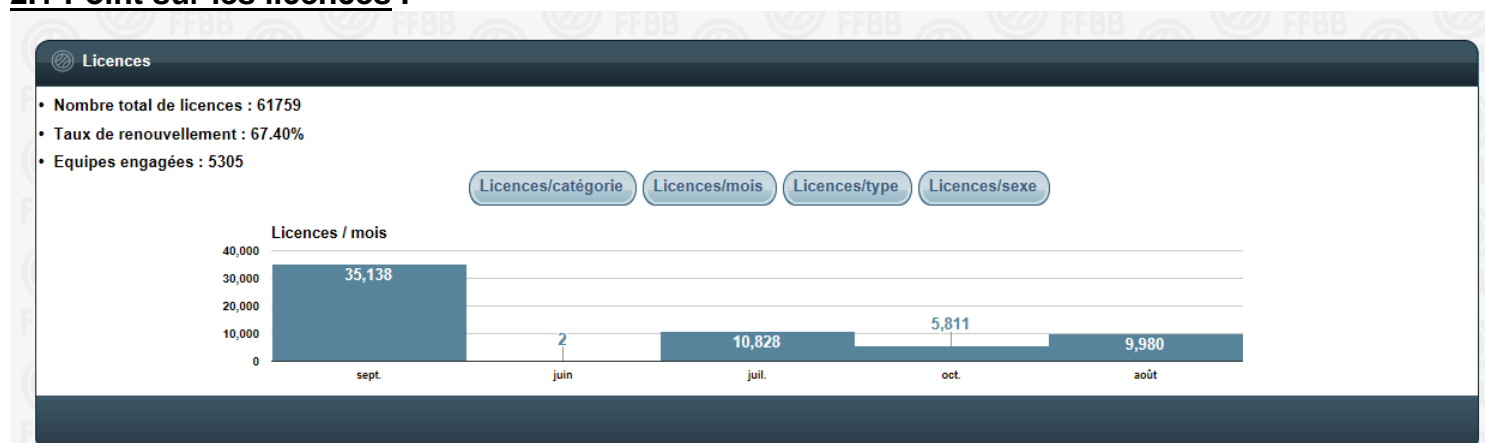
Ouverture de séance : 19h00

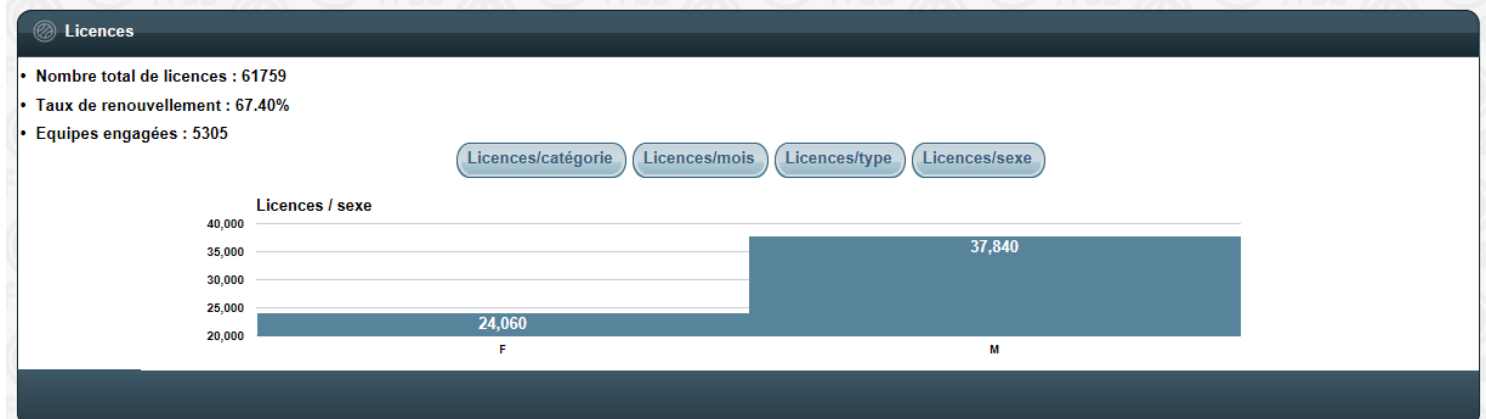
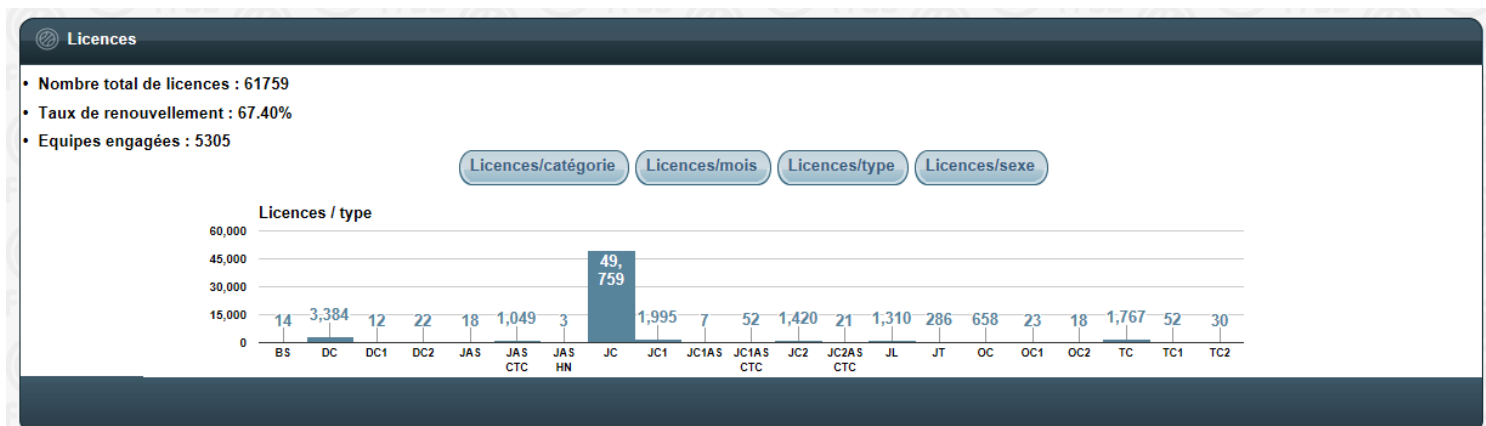
I- PREAMBULE

Janine MULAS accueille les membres du Bureau et souhaite une plus grande discipline lors des réunions, notamment sur le suivi et le respect de l'ordre du jour, afin que celles-ci ne s'éternisent pas, dans l'intérêt de tous les participants.

II – SECRETARIAT GENERAL – Janine MULAS

2.1 Point sur les licences :





III – TRESORERIE – Jean CELLIER

En premier lieu le trésorier justifie son absence au dernier Comité Directeur pour une raison principalement professionnelle et non pas une priorité donnée à une désignation d'arbitrage.

3.1 Banque :

Ouverture d'un compte « FORMATION ».

Identification d'un compte « IFRABB » à part pour distinguer les opérations liées à cette activité.

Accès donnés à Camille, Marie et Caroline pour un suivi direct et régulier.

3.2 Trésorerie :

Récupération de fonds de l'ex Ligue des Alpes

Il reste 69 000 € sur le compte de la Coordination Rhône-Alpes

Il reste 71 000 € sur le compte de l'ex Ligue des Alpes

Il reste 110 000 € sur le compte de l'ex Ligue d'Auvergne (attente du versement d'une subvention avant fermeture du compte au 31/12/18)

3.3 Comptabilité :

Finalisation de la fusion comptable avec le cabinet Mazars

Recrutement comptable : Une candidate a passé les tests et l'entretien avec le cabinet expert-comptable qui a validé ses compétences en comptabilité et gestion paies.

3.4 Gestion Immobilière

Vente des locaux de l'ex Ligue d'Auvergne

Un envoi de mails a été effectué à destination des membres du Comité Directeur, pour un vote Electronique à distance afin de faire valider la signature, par le Président, d'un contrat de mandat exclusif de vente des locaux situés 5 place de Regensburg à Clermont-Ferrand, avec l'agence de la FNAIM SERGEAN IMMOBILIER.

Durée du mandat : 1 an (révocable, tout comme l'exclusivité après 3 mois)

Le montant envisagé de la vente de 275 000 €

Rémunération du mandataire : 6% HT du montant TTC de la vente tel que fixé à la clause "prix" (ci-dessus), soit 16 000€

3.5 Caisse de Péréquation

Soucis dans la gestion et les contrôles, ce qui entraîne un retard de paiement des arbitres pour les premières journées de championnat.

La Commission des Compétitions est en attente du Compte Rendu de la réunion « péréquation » qui s'est tenue.

Le fichier des contrôles, effectués par la Commission des Compétitions, ne sera pas envoyé, mais mis à disposition de toute personne susceptible de le consulter pour effectuer les paiements.

Proposition d'effectuer en priorité et en urgence, le paiement des arbitres pour les journées du mois de septembre (56 300 € - 453 virements) et, après contrôle, un réajustement sera fait, notamment pour les arbitres qui ne se seraient pas déplacés.

Proposition validée à l'unanimité par les membres du Bureau

Une mise au point doit être faite avec les répartiteurs, notamment sur la gestion des remplacements, afin de ne pas engendrer un surplus de travail lors des contrôles et des erreurs de paiements.

Travail également pour la vérification et la saisie des RIB (Nouveaux et Modifications)

Gérald NIVELON interpelle de nouveau sur la problématique des arbitres de NM2 qui se positionnent en indisponibilité sur les rencontres de Coupe de ce niveau. Il préconise un temps pédagogique et de dialogue afin d'écouter et comprendre leurs doléances mais leur expliquer les contraintes de la Ligue et Patrick GROS suggère également l'intervention du répartiteur national pour une répercussion sur les désignations FFBB en cas de refus des arbitres d'officier.

Jean-Pierre GOMEZ prend contact avec Franck CLUZEL pour qu'une communication soit faite aux arbitres concernés.

IV – POLE 6 : Coordination et Harmonisation – Renaud LABARTHE

4.1 Règlements :

Les Règlements R2 et R3 vont être mis à jour et en ligne cette semaine (licences Jaunes)

4.2 Statut de l'entraîneur :

Pas de changements pour cette saison dans chaque secteur. Travail sur un projet d'élaboration, en collaboration avec le Président de la Commission Technique, pour une présentation lors d'un prochain Bureau.

4.3 Dispositions Financières :

Etude de tous les nouveaux règlements sportifs 2018-2019 pour vérifier toutes les dispositions financières manquantes par rapport à ce qui a été voté à l'Assemblée Générale.

4.4 Le Bulletin Officiel de la Ligue :

Il s'agit d'un vecteur de Communication important. Une nouvelle proposition de charte graphique sera faite pour les prochains numéros pour une meilleure lecture.

Il faut que chaque Pôle puisse fournir, avant le jeudi midi, du contenu, des informations à destination des clubs.

Pour une meilleure communication à destination des clubs, Gérald NIVELON préconise ce qui se fait au niveau du Comité du Puy-de-Dôme à savoir un alias pour chaque club sous la forme numérod'affiliation@aurabasketball.com qui renverra vers les adresses mails du correspondant et du président du club.

4.5 La Charte de l'Elu(e)

Il s'agit d'une commande du Président de la Ligue à la Commission des Règlements.

Création du document de zéro car pas de réel équivalent dans les structures similaires.

Format simple et pratique : 1 recto

Prise en compte de différents aspects : exemplarité, transparence, valeurs du sport, attitude générale, communication ou démarche citoyenne.

Consultation de différentes personnes pour la rédaction et la validation avant la présentation du document suivant :



En tant qu'élue(e), j'adhère à la charte éthique de la Fédération.

En tant qu'élue(e), je respecte et promeus sans réserve les valeurs fondamentales du sport.

En tant qu'élue(e), je suis au service de l'intérêt général dans des conditions qui garantissent l'équité et l'intégrité.

En tant qu'élue(e), je représente les clubs d'Auvergne-Rhône-Alpes, dont je suis le relai naturel, et non moi-même.

En tant qu'élue(e), je suis impartial(e) dans mes jugements, mes prises de position.

En tant qu'élue(e), je m'engage à participer régulièrement et de façon constructive aux réunions organisées dans le cadre de mes attributions.

En tant qu'élue(e), je conserve confidentiels les débats et échanges internes pour ne communiquer que les positions officielles.

En tant qu'élue(e), je représente la Ligue et mes communications doivent être exemplaires dans les territoires, lors de tous types d'événements ou en utilisant les réseaux sociaux, même personnels.

En tant qu'élue(e), j'ai un devoir de réserve et de respect de l'ensemble des acteurs, sur et au bord des terrains.

En tant qu'élue(e), j'utilise les moyens matériels mis à disposition par la Ligue de façon optimisée, dans le cadre de mon engagement.

En tant qu'élue(e), j'assure la transparence des remboursements de frais perçus dans le cadre de mes attributions.

En tant qu'élue(e), je respecte les salarié(e)s et autres élu(e)s de la Ligue avec une attitude cordiale et constructive.

En tant qu'élue(e), je suis sensible à la démarche citoyenne et applique les règles élémentaires de respect de l'environnement et du développement durable.

Gérald NIVELON pose la question de l'intérêt et de l'utilité de ce genre de document qui peut vite servir de bâton pour se faire battre au moindre faux pas ou au moindre dérapage.

Ces principes et ces valeurs sont acceptés et respectés de fait dès que l'on adhère à la charte éthique de la Fédération en prenant sa licence.

Le seul point qu'il trouve judicieux, sur lequel il pense en effet qu'il y a un travail de l'écu à effectuer, c'est sur la transparence et la publication mensuelle des remboursements de frais perçus par les élus.

Joël SCOMPARIN le rejoint en rappelant qu'ils ont été élus par les clubs et qu'ils sont là pour œuvrer pour les clubs et le basket.

Janine MULAS précise que cette charte n'a pas besoin d'être signée pour être appliquée et qu'elle a au moins le mérite d'exister, d'être portée à la connaissance de tous et de rappeler certains principes, même s'ils paraissent évidents et naturels à chacun.

Jean-Pierre GOMEZ remercie Renaud pour le travail effectué et propose que cette charte soit présentée au Comité Directeur du mois de décembre pour un avis général.

V – POLE 1 : Basket Féminin, Communication, Marketing et Événementiel – Olivier BLATRIE

5.1 FINALES COUPE TERRITORIALE :

Les 3 secteurs ne fonctionnent pas de la même manière donc quelle formule adopter ? Uniformisation ou organisation par secteurs ?

Proposition :

- Vendredi 21 décembre 2018 : ½ Finales Secteur Lyonnais (hors événement) + tirage au sort
- Samedi 22 décembre 2018 : 3 Finales Féminines dans le Secteur Auvergne
- Dimanche 23 décembre 2018 : 3 Finales Masculines dans le Secteur Alpes (11h00 - 13h30 - 16h00)

Proposition validée à l'unanimité par les membres du Bureau

Une information sera diffusée aux clubs par le BO

5.2 Assemblée Générale : 29 juin 2019

Réussir à attirer et intéresser les gens.

Proposer une réunion plénière + des Mini Conférences (Forum) : choix des thèmes et des intervenants
Constitution d'un village des partenaires.

Travail à effectuer sur le cahier des charges et le budget en trouvant le juste équilibre entre économies et confort.

VI – POLE 2 : Organisation Générale et Logistique – Patrick GROS

6.1 Réunion Président Fédéral du 2 novembre :

Devis en cours pour le traiteur et la formule du repas

6.2 Assemblée Générale :

Instauration d'un principe de rotation

- 2018 (Elective) : Lyonnais
- 2019 : Auvergne ou Alpes
- 2020 (Elective) : Lyonnais
- 2021 : Alpes ou Auvergne (Alternance avec 2019)

Les cahiers des charges des organisations font peur aux clubs

Poser une option sur l'Espace Albert Camus pour le 27 juin 2020.

VII – POLE 3 : Compétitions et Pratiques Sportives – Alain SERRES

7.1 Contrôle des Feuilles de Match

Des problèmes de rencontres non jouées pour absence de joueurs ou absence de licences et de cartes d'identité (Championnat Jeunes)

Un rappel des obligations et des possibilités (licences dématérialisée) sera fait sur le BO

7.2 Rencontres perdues par pénalité :

Participation de joueurs brûlés à des rencontres de niveau inférieur

7.3 Règlements :

Les Règlements ont été mis à jour, par la commission compétente, sur la base de ce qui existait dans chaque secteur et de ce qui avait été validé lors de la réunion du 5 avril 2018 avec l'ensemble des Commissions Sportives des Ligues et Comités.

7.4 Officiels et Répartiteurs :

Alain SERRES souhaite l'organisation d'une réunion pour fixer la gestion et le contrôle des officiels.

7.5 Dérogations :

Par application stricte des règlements, refus de 2 dérogations pour report hors délai.

7.6 Joël SCOMPARIN souhaite connaître la suite donnée au dossier concernant la rencontre U17M AS TARARE - E. LAGRESLE évoqué lors du dernier Comité Directeur.

D'un aspect sportif, après contrôle, sous réserve des constatations qui seront faites sur la feuille de match, à minima, la rencontre sera perdue par pénalité au club de Lagresle.

Un deuxième aspect est à prendre en considération, celui des propos notés au dos de la feuille de marque par le coach de Lagresle, concernant les propos du Président de la Ligue.

La question est de savoir si cette affaire est classée sans suite ou si le Président ou la Secrétaire Générale doit saisir la Commission de Discipline.

Après consultation et vote des membres du Bureau, avec 8 POUR et 2 ABSTENTIONS, les membres du Bureau sollicitent à la majorité la saisine de la Commission de Discipline par la Secrétaire Générale ou le Président.

7.7 Brulages :

Problèmes dans la gestion des listes et, de ce fait, des contrôles de 105 équipes.

Une simplification des règlements est préconisée. Un Etat des lieux des problématiques est demandé.

Et il est précisé, pour lever toute ambiguïté : ***Tout joueur qui joue en équipe 1 ne peut pas jouer en équipe 3.***

7.8 Coupe Territoriale

Le tirage au sort a eu à 18h en présence du Président de l'AL MEYZIEU venu assister au tirage au sort.

VIII – POLE 4 : Basket Rural et Développement – Gérald NIVELON

La convocation à la réunion des Présidents de Comités pour le 2 novembre est partie. Un tableau leur sera envoyé pour récolter les coûts de tous les engagements (CIC, TIC, ...) qui nécessiteraient une solidarité financière.

IX – POLE 5 : Formation – Joël SCOMPARIN

9.1 Information sur des faits qui ont été rapportés :

Mail d'un entraîneur concernant une rencontre U13 du secteur Auvergne qui signale une défense de Zone.

Un technicien sera missionné d'aller constater la défense de cette équipe de fournir un rapport.

9.2 TIC U13 :

Joël SCOMPARIN demande un courrier de la Ligue, au Président du Comité de Drôme-Ardèche, concernant la participation de la sélection de son Comité au TIC U13, ainsi qu'une confirmation écrite de sa part, afin de lever toute ambiguïté.

9.3 Pôles Espoirs :

Remise des équipements mercredi 10 octobre 2018

15h30 à Vichy. Présence de Jean-Pierre GOMEZ et Jean CELLIER

18h00 à Voiron. Présence de Joël SCOMPARIN et Janine MULAS

18h30 à Lyon. Présence de Jean-Pierre GOMEZ, Jean CELLIER et Olivier BLATRIE

9.4 Les Automnales :

Samedi 27 octobre 2018

- Accueil : 9h00 – 9h30
- Formation : 9h30 – 11h00 / 11h30 – 13h00
14h30 – 16h00 / 16h00 – 17h30 / 17h30 – 19h00
- Soirée Conviviale : 20h00 (Repas commun sur TSF avec les techniciens du WEPS)

Dimanche 28 octobre 2018

- Formation : 9h00 – 10h30
11h00 – 12h30

Modules :

- Rémunérations et défraiement en pratique / Contrat Joueur d'Intérêt Général / Mécénat
- Développement Club 3.0 / Mise en place 3x3 / Centre Génération Basket / Basket Santé
- FFBB Citoyen : Passer du concept au concret

Coût : 100€

Plaquette : Sera diffusée à tous les clubs via mail, BO et site de la ligue

CLOTURE DE SEANCE : 22h10.

Secrétaire Générale
Janine MULAS

